

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/03/2025 - 7688 - 2004 B 01520 - 453 640 567 - 4S

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 509	2 509				
Immobilisations corporelles	19 916	13 642	6 274	0,77	7 370	0,74
Immobilisations financières	8 103		8 103	1,00	4 055	0,41
ACTIF IMMOBILISÉ	30 528	16 151	14 377	1,77	11 425	1,14
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	1 056 080	394 955	661 124	81,31	857 515	85,93
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	11 510		11 510	1,42	32 587	3,27
Autres créances	92 842		92 842	11,42	27 591	2,76
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	3 602		3 602	0,44	10 492	1,05
Caisse	976		976	0,12	1 404	0,14
Charges constatées d'avance	28 669		28 669	3,53	56 945	5,71
ACTIF CIRCULANT	1 193 680	394 955	798 724	98,23	986 533	98,86
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 224 208	411 107	813 101	100,00	997 958	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
--------	---	--	---	--

Capital social ou individuel (dont versé :)	7 500	0,82	7 500	0,75
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	750	0,09	750	0,06
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	259 424	31,91	226 534	22,70
Résultat de l'exercice	-150 192	-18,46	32 891	3,30
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	117 483	14,45	267 674	26,82
Provisions pour risques et charges	33 628	4,14	12 185	1,22
Emprunts et dettes assimilées	255 947	31,48	218 762	21,92
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	211 608	26,02	222 528	22,30
Autres dettes	194 435	23,91	276 809	27,74
Produits constatés d'avance				
DETTES	661 991	81,42	718 099	71,96
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	813 101	100,00	997 958	100,00

SG

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 15/02/2024

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 509	2 509				
20800000000 Autres immos.incorpo	2 509		2 509	0,31	2 509	0,25
28080000000 Amort.autres immo.in		2 509	-2 509	-0,30	-2 509	-0,24
Immobilisations corporelles	19 916	13 642	6 274	0,77	7 370	0,74
21500000000 Materiel et outillag	2 190		2 190	0,27	1 452	0,15
21810000000 Inst.agenc.divers	5 655		5 655	0,70	5 655	0,57
21830000000 Mat.bureau &informat	10 712		10 712	1,32	9 672	0,97
21840000000 Mobilier	1 360		1 360	0,17	1 360	0,14
28150000000 Amort.materiel&outill		1 187	-1 187	-0,14	-749	-0,07
28181000000 Amort.ag.cons.divers		2 868	-2 868	-0,34	-1 944	-0,18
28183000000 Amort.mat.bureau &in		9 124	-9 123	-1,11	-7 883	-0,78
28184000000 Amort. mobilier		464	-464	-0,05	-192	-0,01
Immobilisations financières	8 103		8 103	1,00	4 055	0,41
27500000000 Depots & cautionneme	8 103		8 103	1,00	4 055	0,41
ACTIF IMMOBILISÉ	30 528	16 151	14 377	1,77	11 425	1,14
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	1 056 080	394 955	661 124	81,31	857 515	85,93
37000000000 Stocks de marchandis	1 056 080		1 056 080	129,88	1 082 407	108,46
39700000000 Prov.dep.marchandise		394 955	-394 955	-48,56	-224 893	-22,53
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	11 510		11 510	1,42	32 587	3,27
41100000000 Clients	11 510		11 510	1,42	32 587	3,27
Autres créances	92 842		92 842	11,42	27 591	2,76
40100000000 Fournisseurs	210		210	0,03	210	0,02
44400000000 Etat impots s/benefi	50 051		50 051	6,16	2 951	0,30
44562000000 Tva deduct.s/immo.	208		208	0,03		
44566000000 Tva deduct.s/achats	1 043		1 043	0,13		
44566200000 Tva/autr.biens serv. ded.recup/impo	26 479		26 479	3,28		
44566400000 Tva deductible intracom	14 444		14 444	1,78	22 823	2,28
44571500000 Tva collectée 20%	407		407	0,05		
44581000000 TVA à régulariser					1 607	0,16
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	3 602		3 602	0,44	10 492	1,05
51110000000 Cb non encaissées	2 444		2 444	0,30	1 033	0,10
51120000000 Cheque a encaisser					78	0,01
51140000000 Remise espece	590		590	0,07		
51200000000 Banques					8 781	0,88
51210000000 Paypal	64		64	0,01	297	0,03
51220000000 Payplug	503		503	0,06	303	0,03
Caisse	976		976	0,12	1 404	0,14
53000000000 Caisse	976		976	0,12	1 404	0,14
Charges constatées d'avance	28 669		28 669	3,53	56 945	5,71
48600000000 Charges constat.d'av	28 669		28 669	3,53	56 945	5,71
ACTIF CIRCULANT	1 193 680	394 955	798 724	98,23	986 533	98,86
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 224 208	411 107	813 101	100,00	997 958	100,00

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
SG

Edité le 15/02/2024

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé :) 10100000000 Capital	7 500 0,92 7 500 0,92	7 500 0,75 7 500 0,75
Ecart de réévaluation		
Réserve légale 10610000000 Réserve légale	750 0,09 750 0,09	750 0,08 750 0,08
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau 11000000000 Report a nouveau	259 424 31,91 259 424 31,91	226 534 22,70 226 534 22,70
Résultat de l'exercice	-150 192 -18,46	32 891 3,30
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	117 483 14,45	267 674 26,82
Provisions pour risques et charges 15140000000 Prov.amendes & penal 15180000000 Autres prov.risques	33 628 4,14 33 628 4,14	12 185 1,22 12 185 1,22
Emprunts et dettes assimilées 16411000000 Prêt garantie état 16412000000 Crédit 31 000 actif 16413000000 Prêt Paypal 51200000000 Banques	255 947 31,48 135 856 16,71 29 801 3,67 42 050 5,17 48 240 5,83	218 762 21,92 187 762 18,81 31 000 3,11
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés 40100000000 Fournisseurs	211 608 26,02 211 608 26,02	222 528 22,30 222 528 22,30
Autres dettes 41900000000 Clients créditeurs 42100000000 Pers.remunerations d 42820000000 Conges a payer 43100000000 Securite sociale 43702000000 Macif mutualité 43703000000 Assurance chomage MALAKOFF RETRAITE 43720000000 Caisse retraite sala TRESO SANTE 43820000000 Org.soc. ch/conges a 43860000000 Org.soc. charges a p 44210000000 Prélèvement à la source 44551000000 Tva a decalsser 44571300000 Tva collectee intracom 44571400000 Tva collectée 44702000000 Taxe apprentissage 44703000000 Formation professionnelle 44860000000 Etat autres ch. a pa 45520000000 Gamaud sebastien	194 435 23,91 21 948 2,70 11 219 1,38 15 991 1,97 5 547 0,88 72 0,01 917 0,11 332 0,04 2 989 0,37 2 182 0,27 25 0,00 87 409 10,75 14 444 1,78 26 479 3,26 942 0,12 826 0,10 2 836 0,35 279 0,03	276 809 27,74 40 170 4,03 8 517 0,85 22 084 2,21 3 429 0,34 45 0,00 746 0,07 376 0,04 4 462 0,45 12 736 1,28 42 0,00 113 401 11,36 22 823 2,28 1 583 0,16 2 061 0,21 3 906 0,39 40 429 4,05
Produits constatés d'avance		
DETTES	661 991 81,42	718 099 71,98
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	813 101 100,00	997 958 100,00



S. GAMAUD

89

CERTIFIÉ GANTOME


SARL 4S

S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 81 QUAI DES CHARTRONS

33000 BORDEAUX
R.C.S : 453640567

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/02/2024

Le 16/02/2024, à 9 heures,

Monsieur FRANCOIS GARNAUD, détenant 75 parts sociales,
Monsieur SEBASTIEN GARNAUD, détenant 675 parts sociales,

associés de la société **SARL 4S**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur SEBASTIEN GARNAUD, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 lesquels font apparaître **une perte de -150 191,84 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 faisant ressortir **une perte de -150 191,84 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **259 424,41 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **109 232,57 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **109 232,57 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 109 232,57 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts. Elles s'élèvent à 41 776 euros :

- Amendes et pénalités : 456 €
- Provision pour pénalités fiscales : 33 628 €
- Dons : 7 692 €

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Sébastien Garnaud, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

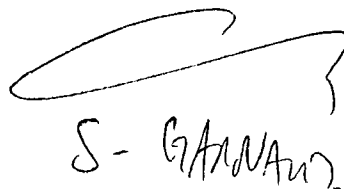
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



S. GARNAUD